monic entre les deux chambres serait toujours prompte et efficace, et qu'un conflit entre les deux branches de la législature générale n'était pas tellement à craindre que cela pût mettre obstacle au principe de nomination, qui offre tant d'autres avantages, que j'ai essavé de faire ressortir en commençant mes observations. J'ai donc la ferme espérance que cette chanbre partagera les vues que je viens d'exprimer et accueillera la mesure qui lui est soumise comme étant la plus avantageuse aux intérêts du Canada et des autres provinces. De plus, en formant cette union, nous lèguerons à la postérité une constitution analogue à celle de l'empire sous la protection duquel nous avons le bonheur de vivre-- et qui perpétuera, j'en suis convaincu, notre union avec l'Angleterre pour notre propre avantage et le sien. (Ecoutez! et applaudissements.)

L'Hon. M. VIDAL.—J'aimerais à savoir de l'hon. préopinant pourquoi le choix des conseillers législatifs du Bas-Canada doit, d'après le projet de confédération, être laissé au gouvernement local de cette province, et qu'il n'en est pas ainsi pour le Haut-Canada

et les provinces maritimes?

L'Hon. M. CAMPBELL.—Il a été décidé qu'il en serait ainsi afin de sauvegarder les intérêts des anglo-canadiens du Bas-Canada, qui craignaient de n'avoir pas asses de moyens

de protection autrement.

L'Hon. M. RYAN.—Je sens de mon devoir de m'opposer à ce mode comme propre à éterniser les distinctions de nationalité et de religion; je crois qu'il vaut micux abandonner ce choix sans réserve à la couronne.

Un grand nombre de questions sont ensuite faites à l'hon. M. CAMPBELL sur divers points de détail, entr'autres celle de savoir : si les gouvernements locaux seraient organisés avant que la confédération ne devint une loi définitive. On se plaint des contradictions de la résolution à ce sujet, qui suppose en force une partie du projet dépendant de l'action des gouvernements qui n'existeront pas encore.

L'Hon. M. CAMPBELL promet de donner une explication sur ce point à la prochaine séance du conseil législatif.

L'Hon. M. SANBORN.—Comme il est près de six heures, je n'ai guère le temps de parler très au long. Je dirai, cependant, que je ne repousse pas le projet en totalité, mais je dois déclarer que si nous abandonnons le principe électif, tel qu'appliqué au conseil législatif, c'est faire un pas en arrière et une

démarche très-imprudente. Je pourrais, à l'appui de ce que j'avance, citer l'opinion qu'énonçait le premier ministre il y a deux ans; il me semble bien étrange qu'il ait si subitement changé sa manière d'envisager la question.

Six heures sonnant, les débats sont

ajournés au lendemain.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

LUNDI, 6 fevrier 1865.

L'Hon, Proc.-Gén. MACDONALD propose "qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté, demandant qu'il lui plaise gracieusement de soumettre au parlement impérial une mesure à l'effet d'unir les colonies du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau Brunswick, de Terreneuve et de l'Ile du Prince-Edouard en un seu! gouvernement, d'après certaines dispositions basées sur les résolutions adoptées à une conférence de délégués de ces colonies, tenue en la cité de Québec le 10 octobre 1864." *- Monsieur l'Orateur.-C'est pour remplir la promesse faite par le gouvernement à cette chambre, lors de la dernière session, que j'ai proposé cette résolution. J'ai eu l'honneur d'être chargé par le gouvernement de soumettre un projet de confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique du Nord, projet qui, je suin heureux de le dire, a été accueilli par une approbation générale, sinon universelle en Canada. Le projet tel qu'exposé par la presse n'a, pour ainsi dire, rencontréaucune opposition. Ca et là il y a eu des dissentiments sur certains détails, mais, comme ensemble, le projet a reçu une approbation presqu'universelle, aussi est-ce avec la plus grande satisfaction que le gouvernement le soumet aujourd'hui 🛦 la chambre. Cette question, qui préoccupe aujourd'hui nonseulement le Canada mais toute l'Amérique Britannique du Nord, n'est pas nouvelle. Depuis plusieurs années elle a plus au moins attiré l'attention de tous les hommes d'état, et de tous les hommes politiques de ces provinces, et les plus clairvoyants y ont vu le moyen de décider et régler des questions vexatoires qui ont retardé la prospérité des colonies en général et du Canada en parti-

^{*} Pour les résolutions, voir page 1.